

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES  
 CARTHAGE-PRESIDENCE  
 ANNEE UNIVERSITAIRE : 2010/2011  
 NIVEAU : 2ème année LAC  
 DUREE : 2 heures

**EXAMEN DE COMPTABILITE DES SOCIETES  
 SESSION PRINCIPALE**

**EXERCICE 1 : (9 points)**

Ayant besoin de capitaux nouveaux pour développer son activité, la direction générale d'une société vous confie une mission pour étudier les modalités d'une augmentation de capital. Le capital de la société est composé actuellement de 10 000 actions de 100 DT cotées en bourse à 164 DT.

Deux solutions sont possibles :

Première solution :

-Augmentation de capital par apport de 800 000DT en numéraire prime d'émission comprise.

-Les actions nouvelles seront réservées aux anciens actionnaires de la société.

-Ensuite, augmentation de capital par incorporation des réserves pour le porter à

2 000 000DT. Les actions gratuites seront attribuées à tous les actionnaires.

Au cas où cette hypothèse serait retenue, le PDG voudrait savoir :

1/ Pour que le droit de souscription théorique soit de 4 DT par action :

- a- Quel doit être la valeur d'émission des actions de numéraire ? (1point)
- b- Quel doit être le montant des réserves à incorporer au capital ? (1point)
- c- Quelle sera la valeur du droit d'attribution ? (1point)

2/ Quelles écritures devraient, dans ce cas, être passées au journal sachant que les actions ne seront libérées que de moitié à la souscription ? (2points)

Deuxième solution :

Les deux opérations, augmentation de capital avec apport d'argent et augmentation par incorporation de réserves seront faites simultanément. Le capital passera de 1 000 000DT à 1 800 000DT. La valeur d'émission des actions de numéraire serait de 140DT. On désirerait également que la valeur boursière théorique soit de 144DT après cette double augmentation.

1/ Quel devrait être dans ce cas la valeur du droit préférentiel de souscription et la valeur du droit d'attribution ? (2points)

2/ Quel est dans ce cas le montant des réserves à incorporer au capital ? (1point)

3/ Comparer, dans une note, les deux solutions en indiquant celle qui vous paraît préférable ? (1point)

**EXERCICE 2 : (7points)**

Au 31/12/N, la société anonyme A absorbe la société anonyme B. Ci-après les données ayant servi à la réalisation de cette opération :

**SOCIETE A**  
 Capital social: 5 000 000DT  
 Valeur nominale: 250DT  
 Actifs à la valeur comptable: 18 550 000DT  
 Passifs à la valeur comptable : 8 780 000DT  
 Plus-values latentes : 1 830 000DT  
 Résultat net de l'exercice : 1 270 000DT

**SOCIETE B**  
 Capital social: 2 500 000DT  
 Valeur nominale: 100DT  
 Actifs à la valeur comptable : 12 800 000DT  
 Passifs à la valeur comptable : 10 250 000DT  
 Plus-values latentes : 350 000DT  
 Résultat net de l'exercice : 50 000DT  
 Actifs identifiables à la juste valeur : 15 100 000DT  
 Passifs identifiables à la juste valeur : 10 580 000DT

Pour le besoin de la détermination de la parité d'échange, il a été décidé de faire recours aux valeurs intrinsèques des actions A et B.

Par ailleurs, la société A est cotée en bourse et on considère que le cours boursier est la meilleure estimation de la juste valeur de son action.  $\text{S.P.E.R.} = \frac{\text{S.P.}}{\text{N}} = \frac{889}{100} = 8,89$

Travail à faire :

- 1/ Déterminer la parité d'échange sur cette fusion.
- 2/ Constatez les écritures comptables nécessaires et ce aussi bien chez A que chez B (par application de la méthode d'acquisition prévue par la NC 38).
- 3/ Quel serait le montant de l'augmentation de capital chez A si A détenait 5 000 actions dans B.
- 4/ Quel serait le montant de l'augmentation de capital chez A si B détenait 900 actions dans A.
- 5/ Quel serait le montant de l'augmentation de capital chez A si A détenait 5 000 actions dans B et B détenait 900 actions dans A.

**EXERCICE 3 : (4points)**

Une société anonyme au capital 1 000 000DT (VN=100DT) tient son assemblée générale ordinaire pour approuver les états financiers arrêtés au 31/12/2010 et affecter ses résultats. Les statuts de la société prévoient la constitution de la réserve légale dans la limite prévue par la loi et la distribution d'un premier dividende à hauteur de 6% sur le reliquat, et ce en cas de bénéfices réalisés.

Etant donné que l'exercice comptable 2010 s'est soldé par un résultat bénéficiaire, l'AGO a décidé l'affectation des résultats conformément à la loi et aux statuts. De plus, elle a décidé la constitution d'une réserve facultative pour 10 750DT et la distribution du reliquat sous forme de superdividende.

Travail à faire :

Sachant que la valeur financière de l'action a été de 87,500DT pour l'année 2010 compte tenu d'un taux d'intérêt de 8%, déterminer le bénéfice réalisé durant l'exercice 2010, présenter le tableau de répartition de ce dernier et passer l'écriture comptable correspondante.

①

Exam ex2 (suite).Ste' A

$VN = 250$   
 mds d'ac<sup>o</sup> 20 000  
 ANcc 11600 ac<sup>o</sup>  
 $V_i = 580$

Ste' B

100  
 25000  
 2900 ac<sup>o</sup>  
 116

3/ A detient 500 ac<sup>o</sup> de B  
 proport<sup>o</sup> pour A de B =  $\frac{500}{25000} = \frac{1}{50}$ .

A devrait renoncera  $\frac{1}{50}$  de ac<sup>o</sup> de B, elle ne pourra  
 de emettre que  $500 \times (1 - \frac{1}{50}) = \boxed{4900 \text{ ac}^o}$ .

D'o<sup>u</sup>  $\uparrow K = 4900 \times 250 = \boxed{1225000 \text{ dt}}$

4/ B detient 900 ac<sup>o</sup> de A.

Apport de B =  $2900 \text{ ac}^o - (900 \times 580)$   
 $= 237800 \text{ dt}$ .

mds d'ac<sup>o</sup> a creer =  $\frac{237800}{580} = \boxed{4100 \text{ ac}^o}$ .

$\uparrow K = 4100 \times 250 = \boxed{1025000 \text{ dt}}$

5) A detient 500 ac<sup>o</sup> de B, B detient 900 ac<sup>o</sup> de A.  
 B detient 900 ac<sup>o</sup> de A elle ne pourra aporte que  
 $237800 \text{ dt} \Rightarrow 4100 \text{ ac}^o$ .

$\Rightarrow$  A detient 500 ac<sup>o</sup> de B soit  $\frac{500}{25000} = \frac{1}{50}$   
 elle devra de renoncera a creer  $\frac{1}{50} \times 4100 = 820 \text{ ac}^o$ .

$$\Rightarrow \text{mb d'ac}^{\circ} \text{ a'cneen} = 4100 - 820 = 3280 \text{ ac}^{\circ}$$

$$\rightarrow R \quad 3280 \times 250 = \boxed{820000 \text{ dt}}$$

ex1

Soit  $N$  mb d'ac<sup>o</sup> av  $\nearrow$

$\downarrow$

$N'$  d'ac<sup>o</sup> a'emette suite a' P'apport numeraire

$$DPS = V - V'$$

$$DPS = V_b - \frac{V_b \times N + V_e N'}{N + N'}$$

$$DPS = (V_b - V_e) \times \frac{N'}{N + N'}$$

$$DPS (N + N') = V_b N' - V_e N'$$

$$DPS \cdot N' = V_b N' - V_e N' - DPS \cdot N$$

$$- V_e N' + DPS \cdot N' = V_b N' - DPS \cdot N$$

$$N' = \frac{V_e N' + DPS \cdot N}{V_b - DPS}$$

$$= \frac{800000 + 4 \times 10000}{164 - 4}$$

$$\boxed{N' = 1250 \text{ ac}^{\circ}}$$

$$V_e = \frac{V_e}{N'} = \frac{800000}{1250} = \boxed{162,381 \text{ dt}}$$

b)  $R = 2000 \text{ ac}^{\circ}$  qui correspond a'  $\frac{2000000}{100} = 20000 \text{ ac}^{\circ}$

$$\text{mb d'ac}^{\circ} \text{ gratuites a'emette} = 20000 - 10000 = 10000$$

$$= \boxed{4750 \text{ AG}}$$

$$\text{D'oi une incorporation de } R = 4750 \times 100 = \boxed{475000 \text{ dt}}$$

c -  $DA = V' - V''$

$\downarrow$   
 $V'$  de P'ac<sup>o</sup> ap  
 q'ant numeraire

$\downarrow$   
 $V''$  de P'ac<sup>o</sup> ap  
 incorp de R

$$V' = V - DA = 164 - 4 = 160$$

(2)

$$V'' = \frac{(10000 + 7250) \times 160}{20000} = \boxed{122}$$

$$DA = 160 - 122 = \boxed{38 \text{ dt}}$$

numeraire

109			$\frac{1}{2} \times 250 \times 100$	
446			262500	
	1012		537500	
	1011		"	262500
	PE. 117		Rib + PE	262500
				262500
				275000
				$\frac{1}{2}(2381 - 100) \times 250$
532			537500	537500
	446			
1012			262500	262500
	1013			
R1			475000	475000
	101			

2/

$$V_E = 1400 \text{ dt} \quad (V'')$$

$$V_B = 144 \quad V_D = 164$$

$$V' = \frac{10000 \times 164 + N' \times 140}{18000} = 144$$

18000  
N + N' + N''

$$N' = 6800 \text{ ac}^0 \quad \text{= nb d'acs numeraire}$$

$$18000 = N' + N + N''$$

$$N'' = 18000 - 10000 - 6800 = \boxed{1200 \text{ ac}^0} \quad \text{ac}^0 \text{ gratuite}$$

Panite' 1000 AA  $\rightarrow$  1200 AG

25 AA  $\rightarrow$  3 AG

$$25 DA = 3V!$$

$$DA = \frac{3 \times 144}{25} = \boxed{17,28 \text{ dt}}$$

$$V - V' = DA + DPS$$

$$DPS = 164 - 144 = 19,28$$

$$\boxed{DPS = 2,72 \text{ dt}}$$

- Mt de revenus si incorporation  
 $= 1200 \times 100 = 120000 \text{ dt}$

	1ere sol <sup>n</sup>	2eme solution
V de K	2000 000	1200 000
Apport nouveau	800 000	<u>952 000</u> = 68000 x 140

L'entreprise devrait privilégier la 2<sup>e</sup> solution car  
952 000 > 800 000.

La 2<sup>e</sup> sol semble avoir l'avantage pr la Ste' puisque  
les capitaux frais apportés est élevé et c'est conforme  
au fait que la Ste' cherche à développer son act par  
recours à des capitaux nouveaux.

ex 3

son feuille